

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
24 mars 2016

Date d'affichage  
24 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Denis FENAT, Patrick VANET par Gérard KESTLER.**

**Madame Dominique STEVENOT** a été nommée secrétaire

Objet : **APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

N° de délibération : **2016\_03\_31\_19**

Rapporteur : **Denis FENAT**

Le maire expose aux membres du Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a confié l'étude du zonage d'assainissement au Bureau d'Etudes G2C Environnement.

Cette étude correspond à l'analyse de l'assainissement dans chacune des communes qui la compose et d'en proposer différentes solutions de zonage.

Pour permettre l'établissement de la carte de zonage de la commune : zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, et avant son passage à enquête publique par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, le Conseil municipal doit faire le choix de la solution d'assainissement la mieux adaptée pour sa commune.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** l'examen des différents scénarios proposés dans la synthèse du rapport d'étude, établi par le bureau d'études G2C Environnement,

**VU** la commission qui a suivi le montage du dossier, et étudié les différents scénarios et leurs implications financières,

**VU** l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement en date du 17 mars 2016,

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** la proposition de zonage.

**DIT** que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne approuvera ensuite le zonage sur l'ensemble du territoire et lancera l'enquête publique.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : **20**

- Voix contre : **2**

- Abstention : **1**

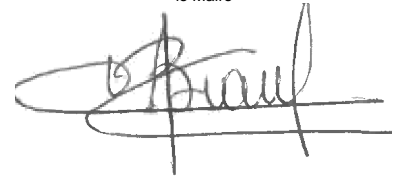
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**Le maire,**

**Alain BIAUX**

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

**Alain BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/04/2016 à 10:17:49  
Référence : 64e5246718750969ad56acdb57a376271cec9ffc